

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance spéciale tenue le 2 septembre 2008, la résolution suivante :

PP08-14011 : « Accorder, par résolution, le projet particulier de transformation du bâtiment situé au 180, boulevard Crémazie Ouest, afin de permettre la modification à l'apparence du bâtiment et aux aménagements extérieurs au pourtour du bâtiment, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA04-14003). »

Toute personne intéressée peut consulter cette résolution au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au vendredi de 9 h à 17 h.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que cette résolution entre en vigueur conformément à la loi.

Montréal, le 13 septembre 2008

La secrétaire d'arrondissement,
M^e Danielle Lamarre Trignac, avocate